Sommaire

Page 2 Installation de vidéo-protection — Conseil Municipal
Souriez, vous êtes filmés...et plumés !

Page 2 Cuisine centrale — Conseil Municipal
Après l'école du chef-lieu, une nouvelle construction sur une zone à risque !

Page 3 Projet « La Ravoire » — Conseil Municipal
L'abandon d'un projet public

Page 4 Vote des budgets — Conseil Municipal
Conseil municipal du 29 mars 2012

Page 4 Dernière minute — Conseil Municipal
Désaffectation des classes uniques
Bâtiment d'accueil de Plaine-Joux
À quoi sert l'aire des gens du voyage ?

Page 5 Les brèves citoyennes
Programme d'habitat social
Affaire Fréquelin
Intercommunalité

Page 6 Harmonie municipale
Souvenirs, souvenirs...

Page 6 Saison culturelle
Foyer des jeunes (FJEP)

Page 6 Ô Ravoire, ô désespoir !
Un brin de poésie...

Gaz de schiste

Avis du conseil municipal sur le gaz de schiste

Suite à la demande déposée par Michel Duby, le conseil a émis un avis négatif concernant l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans la vallée de l'Arve.

Michel Duby remerciait alors le maire Gilles Petit-Jean d'avoir pris en compte cette requête qui a été votée à l'unanimité.

Alors que les associations, de simples citoyens ou des élus recherchent les moyens de retrouver une qualité acceptable de l'air dans notre région, il n'est pas nécessaire d'ajouter d'autres sources de pollution. Cette dernière agit surtout sur les réseaux d'eau et les nappes phréatiques.

Autre scandale : les procédures d'autorisation échappent aux communes concernées.

Editorial du bureau de l'ACP

Sous forme d'hommage à un grand résistant d'hier et d'aujourd'hui, Raymond Aubrac, disparu début avril, dont la personnalité attachante est liée à celle de sa femme, Lucie Aubrac :

« Résister, c'est essayer de comprendre ce qui se passe dans la société qui nous entoure. Et quand on a le sentiment qu'on est devant une injustice, ne pas seulement la constater mais réagir et essayer de faire quelque chose. Pour moi, c'est ça la Résistance, ça couvre des petits gestes et aussi quelques aventures. »

Propos de Raymond Aubrac recueillis en 2010

Raymond Aubrac était l'un des parrains de l'association Citoyens Résistants d'Hier et d'Aujourd'hui qui organise chaque printemps depuis 2007 les manifestations et les rassemblements des Glières. Les membres de l'Association Citoyenne de Passy étaient présents et ont écouté avec beaucoup de respect ses interventions. Les prochaines manifestations se dérouleront les 26 et 27 mai 2012.

Elections législatives

Dans le cadre des élections législatives, l'Association Citoyenne de Passy, l'Association Démocratie & Progrès pour Sallanches, Cluses Citoyenne, appellent à voter pour les candidats de gauche. Alors que les richesses produites vont de plus en plus alimenter la finance et la spéculation, leur programme devra affirmer avec force la place de l'humain au cœur d'un projet social ambitieux.

L'exigence de refuser toute nouvelle atteinte à notre environnement et de construire un cadre de vie protégé devra être, dans ce contexte, un argument prioritaire.

Nous, membres de l'ACP, appelons à voter pour le candidat de gauche susceptible de se retrouver au 2° tour pour faire barrage à la droite et à l'extrême droite.

Site internet

Retrouvez tous ces articles et bien d'autres,
donnez votre avis, participez, abonnez-vous à la lettre internet
*en vous connectant à notre site **(déjà plus de 6000 visites) :***

http://acpassy.free.fr

Installation de vidéoprotection

Souriez, vous êtes filmés...et plumés !

Conseil Municipal

Dans le cadre de la mise en place du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), la commune de Passy a décidé de se doter de systèmes de vidéo-protection. Cette procédure consiste à mettre en place des caméras dans des lieux déterminés afin d'enregistrer les passages de personnes susceptibles de commettre des actes de malveillance. Son déploiement est encouragé par le gouvernement qui apporte des aides financières. La commune sollicite une subvention auprès du fonds interministériel de prévention de la délinquance. Dix-huit caméras seront ainsi installées.

Tout en soulignant le travail qui se fait dans le cadre de ce CLSPD auquel ils participent, **Michel Duby et Myriam Saler se sont interrogés sur le rôle et l'efficacité de la vidéo-protection.**

La prévention dans ce contexte est-elle prouvée ?

D'après leurs recherches, **la diminution d'actes délictueux en lien avec la vidéo-surveillance n'est pas démontrée**. Lorsqu'il y a baisse des crimes et délits dans des villes équipées, les cités ou quartiers voisins qui n'ont pas installé de tels systèmes de surveillance ont constaté le même recul en raison de mesures éducatives, sociales mises en place parallèlement : c'est le cas de Lyon qui a vu son taux de délinquance baisser dans tous les quartiers, équipés ou non (- 30%). Dans la même période, la diminution de la délinquance a été curieusement plus importante à Villeurbanne (- 48%) qui ne dispose pas de caméras. Même constat à Nice par rapport à Aubagne ou Arles.

Nous ne doutons pas que la vidéo-surveillance puisse parfois permettre d'élucider certaines affaires. S'appuyant sur une étude rigoureuse de la revue Pour la science réalisée par un directeur du CNRS, Michel Duby et Myriam Saler exposent cependant l'inefficacité de la vidéo-surveillance pour dissuader les auteurs de délits ou de crimes en général. **Le sentiment de sécurité ressenti s'estompe rapidement**.

Ces recherches ont été réalisées aux États-Unis, en Australie et en Angleterre sur la base de statistiques policières.

Ce choix n'est-il pas, en France, un besoin de pallier une politique nationale qui a conduit à supprimer des milliers de postes de fonctionnaires participant à la sécurité ?

L'enquête démontre cependant, que seuls les lieux délimités ou clos avec des points d'accès ou de sortie bien déterminés (parkings à fort risque à Londres avec un taux élevé de vols) seraient davantage sécurisés avec un tel système.

Michel Duby et Myriam Saler soulignent le problème du coût pour Passy (80 000 euros d'installation) et dénoncent en France un véritable marché de la vidéo-surveillance (600 millions d'euros) dont l'efficacité n'est pas prouvée. Avec cet argent, ils proposent plutôt de renforcer les dispositifs existants de prévention sociale et de s'éloigner de cette logique répressive. La chambre régionale des comptes, citée par Myriam Saler, apporte la preuve qu'une augmentation des moyens humains aurait plus d'impact que l'installation de caméras.

Michel Duby et Myriam Saler regrettent que l'information concernant ce dispositif ait été présentée dans le bulletin municipal avant que le conseil ait délibéré.

Craignant une atteinte à la liberté de tous les citoyens, s'agissant d'un débat de société, ils proposaient une consultation de la population comme cela s'est fait dans la ville de Nérac (Lot et Garonne : 230.000 euros pour 7 caméras programmées). **Malheureusement cette demande a été rejetée par la majorité.**

Cuisine centrale

Conseil Municipal

Après l'école du Chef-Lieu, une nouvelle construction sur une zone à risque

Un programme de logements sociaux, en plus de la cuisine centrale pour les scolaires, pourrait être envisagé au lieu-dit « Les communales de Marlioz Sud », compromettant l'aménagement du carrefour desservant le collège.

Les remarques de l'opposition n'étant à nouveau pas prises en compte, **Michel Duby a rappelé que le projet de l'école du chef-lieu implantée à La Ravoire comportait une cuisine centrale capable de fournir 400 repas en restauration traditionnelle de qualité, semblable à celle qui était gérée par les parents d'élèves de l'amicale du Plateau.**

Ce service n'a pu être rendu en raison de l'obstination politicienne des deux maires Tissot et Petit-Jean à vouloir reconstruire l'école dans un virage qui reste dangereux et qui n'a pas pu être sécurisé, au mépris du contribuable. En effet, le coût de ce nouveau projet était intégré dans celui de « La Ravoire ».

Signalons par ailleurs que le terrain des « communales de Marlioz » est partiellement en zone rouge dans le Plan de Prévention des Risques. Il suffirait pour le maire de le déclasser pour qu'il devienne constructible. Un comble, non ?

Quelle considération pour les élèves, nos aînés et les résidents potentiels !!!

Conseil Municipal

Projet "La Ravoire"

L'abandon d'un projet public

En vendant la propriété de La Ravoire acquise en 2001 sous la municipalité Perrin, le maire actuel et sa majorité montrent une nouvelle fois une absence de capacité à se projeter dans le futur.

Cette remarquable propriété de quatre hectares avait été concédée à un moindre coût, (moins d'un million d'euros) par le comité central d'entreprise de la SNCF dans la perspective de construire l'école du chef-lieu. Les négociations et la conduite de ce dossier avaient été confiées à Michel Duby, alors 1er adjoint sous le mandat du maire Gilbert Perrin.

À qui profitera ce projet immobilier peu structurant ?

En revendant cette propriété à deux sociétés immobilières, STS et JPB investissement dont les sièges sont situés à Nîmes, le maire, très fier de lui, annonçait en conseil municipal privé, le 21 mars, une belle plus-value, reconnaissant en cela les difficultés financières de la commune. France Domaine a en effet estimé le terrain à 3 millions d'euros.

D'après les investisseurs, ce projet comprendrait une résidence pour les seniors d'environ 75 logements. Ce type d'habitat n'est pas facilement accessible aux personnes âgées en raison du coût. Il y aurait également 30 logements en accession à la propriété, 26 locatifs aidés, 14 logements individuels. Les bâtiments actuels, laissés à l'abandon depuis une dizaine d'années, seraient détruits. La villa en amont, le "Dérochoir", accueillerait en principe deux appartements multi-générationnels, « source de création d'emplois » d'après le maire.

Ce sont donc environ 145 nouveaux logements qui seraient construits dans cet espace.

Le groupe MVEP a émis des doutes sur la fiabilité financière des sociétés partenaires à l'origine du projet, puis a exprimé le choix de voir la réalisation d'une maison de retraite.

Rappel historique

Comme il l'avait déjà fait au cours d'un bureau municipal privé le 5 avril, Michel Duby, au nom du groupe citoyen, a rappelé l'esprit qui, en 2001, a prévalu à l'achat de cette propriété. **Il s'agissait certes de réaliser une école dans un espace protégé, dédié à l'enfance. Mais au-delà de cette structure, il était envisagé d'installer une cuisine centrale grâce à laquelle 400 repas destinés aux élèves de l'ensemble du bas de la commune auraient pu être préparés.** Un restaurant scolaire d'une centaine de places aurait permis aux enfants du chef-lieu de manger sur place.

Des espaces dans les bâtiments rénovés étaient également destinés à une école de musique, à une bibliothèque mais aussi à un centre aéré qui aurait pu accueillir l'ensemble des enfants de Passy.

« Nous constatons donc qu'il s'agissait bien d'un projet structurant, ambitieux et qui est totalement absent dans le nouveau lotissement » insistait Michel Duby.

Des contraintes fortes oubliées

Il rappelait les contraintes du terrain lui-même qui n'ont manifestement pas été expliquées aux acquéreurs et prises en compte dans la présentation par l'architecte.

En effet, les études de sols réalisées par le cabinet *Hydro-Géo* avaient en 2000/2001 signalé des obligations quant aux voies de circulation et aux aménagements possibles. Les rapports de cette époque, toujours d'actualité, étaient cités :

« *L'accès en déblai nous semble très déstabilisateur vis-à-vis de la plate-forme et ce, même pour des pentes de talus faibles, […] limiter la hauteur des talus de déblai à 0,50m. [...] tenir les talus sans chose lourde en parement.*
RD 13 (route départementale entre Passy et Chedde) : ne pas charger en aval de la RD 13. »

Afin de prendre en compte ces remarques, un plan de circulation d'ensemble avait été réalisé.

Rien pour l'instant en ce sens dans le nouveau dossier.

L'implantation de parkings, en aval du terrain, dans un secteur représenté sur le plan topographique « en mouille » - c'est-à-dire marécageux - **n'avait pas été acceptée par l'ingénieur hydrogéologue analysant la nature des terrains**. Cet espace est pourtant réservé aux 75 logements destinés aux seniors et aux 14 logements individuels.

Enfin, **concernant le bâtiment le Dérochoir** destiné à accueillir des personnes âgées dépendantes, les conclusions des études d'alors étaient les suivantes : « ***Il apparaît souhaitable de ne pas créer de logements dans ce bâtiment du fait de sa structure mais également de son accès...*** ».

La connaissance de ces éléments, pourtant incontournables, intrinsèques au dossier, n'étaient en possession ni de potentiels acquéreurs, ni des élus de la majorité. D'après l'acte de vente, le doute quant au prix d'achat envisagé est bien réel. **Le projet annoncé pourrait être modifié aux dépens de la population locale âgée qui aura difficilement les moyens de s'installer dans de pareilles résidences.**

Préserver l'intérêt public

Michel Duby soulignait que la plus-value espérée aujourd'hui (2 millions d'euros) provenait de la confiance établie dans les années 2000 entre les élus d'alors et le comité d'entreprise SNCF. **La valeur du bien et son potentiel actuels justifieraient que l'on prenne le temps d'une réflexion collective.**

Il invitait le conseil à être acteur dans ce dossier afin que l'intérêt public soit préservé et qu'il soit à l'initiative de la réalisation d'un pôle de vie (salle polyvalente, petits commerces...). Les habitants du coteau se verraient ainsi, grâce à une action politique, offrir la possibilité de renforcer les liens indispensables à une communauté.

INADMISSIBLE : le projet de vente de la propriété inclut une condition particulière à la charge de la commune : « La commune s'engage à ne pas construire de résidence pour seniors avant la fin des travaux de celle prévue par l'acquéreur... dans une limite de 5 ans. »
Cette clause va à l'encontre des besoins de la collectivité en matière d'hébergement des personnes âgées et réduit à néant toute opportunité de réalisation au cours du prochain mandat.

Conseil Municipal

Vote des budgets

Conseil municipal du 29 mars 2012

Budget principal

Après avoir rappelé les dépenses excessives et mal contrôlées du début de mandat, Michel Duby a dénoncé le désengagement constant du gouvernement Fillon vis-à-vis des collectivités ce qui conduit à leur étranglement.

« *La suppression de la taxe professionnelle a réduit l'autonomie financière des communes alors que les dépenses sociales sont en forte progression, que les dotations de l'État aux collectivités sont gelées jusqu'en 2013. D'autres compensations ne sont pas garanties. En raison de la réduction de nos ressources, nous allons à pas forcé vers la communauté de communes alors que nos représentants ne portent pas les exigences légitimes de Passy. Les communes ne vont plus avoir les moyens d'investir alors qu'elles assurent 73% des financements publics. Les services, en étant moins assurés, laisseront la place à des prestataires privés inaccessibles à l'ensemble de la population* ».

Malgré les sympathies de la majorité pour l'UMP, ces affirmations justifiées n'ont pas été contestées par l'assemblée « qui ne fait pas de politique ».

Budget eau/assainissement

La participation de la commune au syndicat de la station d'épuration située sur Passy, à "La Charlotte", a une nouvelle fois augmenté, passant de 438 433 euros en 2011 à plus de 500 000 euros en 2012.

En 2008, Michel Duby avait été le seul élu du syndicat à refuser la demande de modification des taux émanant des élus de St Gervais et des Contamines défavorable à Passy. Celle-ci avait été ensuite maladroitement acceptée par la nouvelle équipe municipale qui n'a pas compris que ses homologues de l'autre versant de l'Arve, plus affûtés, faisaient preuve d'anticipation dans le but de faire baisser leurs coûts au détriment de notre commune.

Les Passerands ont mesuré depuis les conséquences de cette démission. Le calcul actuel de répartition se fait à partir du volume d'eau arrivant à la station sur chacune des deux files séparées (celle de St Gervais, celle de Passy), mais aussi en fonction des charges de pollution et d'une estimation de la population DGF (population sédentaire et touristique réunies).

Michel Duby, en tant que délégué au syndicat, signalait que, depuis plusieurs jours, la file de St Gervais n'alimentait plus la station. En raison de la panne d'un filtre, l'eau arrivant de cette conduite était reversée dans la file de Passy, comme cela s'était déjà produit au cours des mois précédents (16 journées en janvier de détournement de l'eau sur Passy).

Le maire, honnêtement, manifestait son étonnement d'être informé en public, alors que deux élus de sa majorité participent aux réunions du syndicat.

Comme Myriam Saler et Michel Duby l'ont dénoncé, les mauvais choix du début de mandat contribuent à pénaliser fortement les finances des ménages passerands.

Budget de Plaine-Joux

En raison d'un hiver exceptionnellement enneigé, le budget de Plaine-Joux est excédentaire.

« A-t-on pu évaluer l'impact et l'utilité des nouveaux canons à neige ? » (« enneigeurs » terme plus doux pour désigner les mêmes machines).

Silence et sourires gênés dans la salle du conseil...

Conseil Municipal

Dernière minute

Conseil municipal du 27 avril 2012

Désaffectation des écoles de Maffrey, La Motte, les Plagnes, les Ruttets, Joux et Bay.

Après avoir sollicité l'avis du préfet (délibération du 15 décembre 2011), le maire demande au conseil d'accepter la désaffectation de plusieurs bâtiments scolaires de la commune qui hébergeaient des classes uniques. Les postes d'enseignants ont été successivement fermés, malheureusement sans réaction de la part de la municipalité, en 2008 pour l'école des Ruttets, en 2009 pour l'école de Joux, en 2010 pour celle de Bay. Une classe qui était accueillie à l'école de la Motte a été délocalisée à l'école du chef-lieu en 2009.

Michel Duby a signalé qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que le préfet qui applique les directives gouvernementales, accompagne la municipalité dans ces décisions de fermetures : **150 000 postes de fonctionnaires et d'enseignants n'ont-ils pas été fermés depuis 2007 ?**

Dans des réunions publiques, **le maire a indiqué que l'entretien des écoles coûtant cher, il envisageait également la fermeture de l'école de Chedde le Haut.**

Michel Duby expliquait alors qu'**il fallait garder la possibilité de maintenir des services publics de proximité et que l'Ecole Publique permettait de tisser un lien social indispensable, aussi bien dans les quartiers que dans les hameaux**. Il constatait qu'aucune projection par rapport à l'installation de nouvelles familles dans les secteurs de Bay, Joux, la Motte et les Ruttets n'avait été réalisée. Il demandait la création d'une commission d'étude pour envisager l'avenir de ces bâtiments et ainsi éviter leur vente. L'école de Bay, complémentaire à l'école du Plateau pourrait, entre autres, accueillir un jour à nouveau des élèves de maternelle : les déplacements pour ces très jeunes enfants seraient moindres

Le maire maintenait alors sa décision de désaffecter ces bâtiments qui pourraient être destinés à la vente : « **Je vous propose de voter la délibération maintenant et de réfléchir en commission après, comme nous le demande Michel Duby. »** Ce dernier, non sans humour, dénonçait une nouvelle fois la méthode douteuse utilisée par le maire, la réflexion devant, en principe, précéder le vote d'une délibération.

Bâtiment d'accueil de Plaine-Joux

Au-delà de la réfection de la toiture du chalet d'accueil situé à l'entrée de Plaine-Joux, il serait utile de réfléchir à l'affectation de ce bâtiment et à la place réservée à l'office du tourisme, à l'école de ski et à la salle d'exposition de la réserve naturelle en cours de rénovation.

Aire d'accueil des gens du voyage

À quoi sert l'aire d'accueil des gens du voyage de la Carabotte ?Vraisemblablement à rien car son portail reste désespérément fermé alors que les caravanes stationnent depuis des semaines sur les parcelles agricoles voisines. Lors de leur arrivée, les usagers de cet équipement avaient fermement manifesté leur mécontentement de se voir refuser l'accès, en bloquant le Chef-Lieu puis les locaux du Syndicat Mixte chargé de la gestion. Selon les articles parus dans la presse, la raison de cette situation serait un problème au niveau du logiciel informatique de facturation !!!

Michel Duby lançait un appel au bon sens à l'occasion du Conseil municipal d'avril : « ***Face aux limites de la technologie moderne, il n'est pas impossible de se servir provisoirement d'un cahier d'écolier pour noter les coordonnées des personnes à faire payer !*** ». Actuellement, la situation reste inchangée... peut-être que l'on va bientôt nous annoncer que quelqu'un a égaré la clé !

Conseil Municipal

Autoritarisme

Programme d'habitat social sur des terrains communaux au chef-lieu

Cette délibération propose une majoration du volume constructible relative à la hauteur et à l'emprise au sol pour un programme comportant des logements locatifs sociaux, allée des myosotis.

Pour l'opposition, la réalisation de cet ensemble de 20 logements en lieu et place des préfabriqués n'est pas adaptée au chef-lieu. De possibles places de parking à proximité de l'école disparaîtraient encore.

Un ramassage scolaire collectif dans ce secteur sensible en raison des pics de fréquentation (rentrée et sortie des élèves quatre fois par jour) aurait dû être envisagé depuis longtemps.

Ce même lotissement pourrait être implanté en contrebas de cet espace. Refusant de prendre en compte ces considérations et ne souhaitant pas approfondir la réflexion, le maire décide de passer en force et de voter la délibération.

Inutile de rappeler qu'en l'absence d'un plan de circulation autour de l'établissement le permis de construire de l'école du chef-lieu a été invalidé par le tribunal administratif fin 2011.

La même erreur stratégique est reproduite dans ce nouveau projet.

Conseil Municipal

Passe-droit

Affaire Fréquelin
...suite à un communiqué du maire en fin de conseil

Rappel : un chalet magnifique a été réalisé en 1996 sur l'emplacement d'un ancien bâtiment complètement détruit sur le désert de Platé, écrin minéral de lapiaz alors en voie de classement.

Le maire d'alors, Gilbert Perrin, avait donné par courrier une simple autorisation à la famille Fréquelin alors que tous les habitants de Passy, lorsqu'ils bâtissent une maison déposent une demande de permis de construire en bonne et due forme. Plusieurs adjoints avaient alors contesté ce passe-droit, affirmant que le site inscrit de Platé méritait plus de respect. Ils craignaient un recours des amoureux de la montagne contre cette construction puisque la sensibilité du site nécessitait l'aval administratif des Bâtiments de France ou de la DDASS ainsi qu'une autorisation préfectorale qui n'exemptait pas d'un permis de construire.

Après de nombreuses procédures judiciaires, M. Fréquelin qui avait pourtant bénéficié des faveurs du maire, s'est retourné contre la commune, réclamant en dommages et intérêts la coquette somme de 310 000 euros ; celle-ci avait été ramenée par la cour administrative d'appel à 180 626 euros.

Après un appel en conseil d'État, la ville a été définitivement condamnée à verser aux consorts Fréquelin la somme de 90 744 euros.

Les signataires d'une pétition, très médiatisée en août 2009, défendant les intérêts privés de M. Fréquelin, ont-ils pensé que celui-ci, en retour, demanderait aux contribuables passerands une telle compensation financière ?

Conseil Municipal

Pas de pilote . . .

Intercommunalité

Depuis 2007, à la demande du président de la République, une réforme des collectivités territoriales a été envisagée. Sous le prétexte d'une nécessaire concurrence, il s 'agit en fait de promouvoir des politiques de rigueur sur nos territoires. Les communes disparaîtraient et seraient regroupées en établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et prendraient la forme de communautés de communes.

À Passy, les élus de l'opposition ont été invités à participer à un comité de pilotage qui s'est réuni à quatre reprises. Nous en avons remercié le maire.

Cependant, face à l'absence de l'autorité nécessaire pour mener à bien cette réflexion, Monsieur Galice, ancien directeur général des services dans notre commune a été chargé d'assumer une mission de conseil.

Les élus de la majorité, au cours de ces réunions, se sont vertement opposés entre eux ; un des délégués de Passy au syndicat intercommunal affirmait être seul en mesure de conduire ce dossier.

Avec d'autres élus de l'opposition, Michel Duby réclamait une méthode de travail qui amène à choisir les compétences qui pourraient être prises en charge prioritairement dans cette future communauté de communes : l'eau et l'assainissement, les transports collectifs, le ramassage des ordures ménagères... avis manifestement partagé par Monsieur Galice.

Malheureusement, face aux indécisions du maire et à l'absence de pilotage politique, le préfet a imposé au 1er janvier 2013 le périmètre de cette communauté de communes. Les missions de ce nouveau syndicat seront définies plus tard.

Où va-t-on ?

Aujourd'hui, personne n'est en mesure de répondre à cette simple question.

Alors que Passy aurait pu être à l'initiative de propositions qui soient favorables à l'ensemble du Pays du Mont Blanc et s'impose comme ville pilote dans ce nouveau regroupement, notre commune est à nouveau à la traîne. La délibération votée le 1er mars s'est donc contentée de confirmer le périmètre de la communauté des dix communes réunies dans le syndicat intercommunal actuel : tout ça pour ça... !

En raison de l'absence de perspectives, les élus de l'opposition ont voté contre cette proposition.

Brève

Brève parue
dans le Messager du 5/04/12

« *Merci de vous présenter, ça fait un candidat de plus à gauche, c'est bien pour nous... », sourit Sylvaine Noël. Cette semaine, la suppléante de Georges Morand, candidat depuis une semaine, a croisé Gilbert Perrin à Cluses, en train de lancer sa candidature pour le Front de Gauche. Et comme à droite il y a pléthore de candidats, voir un brin de division à gauche a fait chaud au cœur du maire de Nancy-sur-Cluses.* »

Souvenirs, souvenirs . . .

Festival des Musiques du Faucigny, Bonneville, 1968 : une fanfare se présente avec 5 filles ; du jamais vu. Elle est applaudie tout au long du défilé. C'est la renaissance de l'Harmonie Municipale de Passy, sous la baguette de son chef, Perrussel. Elle comporte alors 20 anciens, 10 jeunes et 15 tout jeunes au clairon. Nous n'étions pas peu fiers, nous les débutants. Le festival des musiques est l'apogée de l'année de travail. C'est le jour où les musiciens se montrent et partagent. Ils défilent puis ils jouent, toutes les musiques confondues, un morceau composé pour la circonstance par le chef de la musique qui reçoit. Les échanges se poursuivent toute la journée avec les concerts programmés et tous ceux qui s'improvisent. Une journée magique.

Pour l'adolescente de 16 ans que j'étais, l'arrivée dans l'Harmonie a été une découverte fabuleuse. Jouer de la musique, cela représente des dizaines d'heures de travail individuel mais aussi des répétitions avec, comme aboutissement, de nombreux concerts. C'est aussi appartenir à un groupe où la volonté de bien faire prime sur l'âge et la compétence. C'est être reconnu. Les jeunes sont épaulés car ils représentent l'avenir. C'est vivre dans une mini société où chacun a sa place et son rôle. Que de souvenirs !

Je souhaite à tous les jeunes qui débutent en musique de connaître la vie au sein d'une Harmonie. Ils seront nombreux ceux qui, comme j'ai dû le faire, devront arrêter pour faire des études ou d'autres raisons. Les souvenirs leur resteront.

Cette année, Passy accueille le 176 ème Festival des Musiques du Faucigny comme en 1972, 1985 et 1999. C'est son tour. De nombreux bénévoles y travaillent depuis plus d'un an.

Programme, comme toujours important :
- Élection de la duchesse du Faucigny le 28 avril ;
- Concert avec la musique de Pfulligen le 23 juin ;
- Festival des Musiques avec 1200 musiciens le 24 juin.

Annette Bordon

Saison culturelle

du foyer des jeunes (FJEP)

Depuis trois ans, l'organisation de la saison culturelle de Passy avait été confiée au Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire de Passy. Une commission s'est alors appliquée à construire un ensemble de manifestations de grande qualité.

Il y a quelques semaines, la compagnie de danseurs virtuoses, Alexandra N'Possee interprétant une pièce chorégraphique « S'Tasunis » a contribué à valoriser les élèves du club de hip-hop du FJEP. La représentation théâtrale « Nous avons tous ma même histoire », destinée aux collégiens et aux lycéens, a permis d'engager une réflexion sur le statut de la femme dans la société.

Le dernier spectacle de cirque, intitulé « Carré Curieux », a suscité l'enthousiasme d'un auditoire d'enfants et d'adultes, fasciné par le sens de l'équilibre, la virtuosité et la générosité des quatre artistes en scène. Peu d'élus municipaux étaient présents dans la salle.

Pourtant, sans concertation, le maire et sa majorité ont décidé de reprendre en main l'organisation.

En tant que président du FJEP, Michel Duby a demandé le respect de l'engagement pris par le maire de recevoir les membres de cette commission afin d'expliquer les raisons obscures de cette reprise en mains qui sera bien plus coûteuse pour la commune.

Cette rencontre n'a pas permis de comprendre les raisons sérieuses d'une telle obstination.

À suivre...

O Ravoire, ô Désespoir !

Un brin de poésie...

Voilà maintenant plus de dix ans
Que ce fier bâtiment et son tènement
Furent acquis adroitement avec l'argent des Passerands
Pour réaliser tous les équipements
manquants cruellement à nos enfants

~

Après en avoir grignoté un morceau
Maire Tissot comme l'aurait fait un vermisseau
A laissé le temps accomplir ses coupables travaux
Dirigés contre ce que fut le fruit de nos impôts.

~

Quand vint le temps de changer de dirigeant
En glissant un bulletin «Petit-Jean»
Des électeurs ont cru que les lieux
Deviendraient un véritable espace pour nos vieux
Certain rêveur se voyait déjà dans ce milieu
Couler des jours heureux sous un soleil radieux
Contempler de ces cieux la vallée embrumée dans son creux
Là où jadis on envoyait nos aïeux

~

Mais ô terrible douleur !
Voici la Ravoire livrée aux promoteurs
Certes un petit secteur
Serait réservé à quelques seigneurs

~

Sachez aussi, chers lecteurs
Que les sieurs acheteurs
Ont mis la commune en demeure
De ne pas aller construire ailleurs
De quoi loger les générations antérieures.

François GROSSET

Pour prolonger le débat . . .

Nos coordonnées : ACP, Boîte Postale 7, 74190 PASSY – courriel : acpassy@free.fr – site : http://acpassy.free.fr

Je peux envoyer un commentaire, réagir, donner mon avis : par courriel ou par courrier (voir ci-dessus)

[ ] Je veux adhérer : 15 €

[ ] Je veux adhérer et apporter mon soutien : 30 €

[ ] Je souhaite faire un don, montant : _____ €

[ ] Je souhaite être informé des dates des réunions.

[ ] Je souhaite vous rencontrer.

Mes coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale ou courriel, téléphone : _____

_____